

SANTÉ

PLAN CANICULE 2023

Recensement des personnes fragiles, seules et isolées

Mis en ligne le 18 août 2023

Depuis 2004 et dans le cadre du principe de précaution, les personnes à risques et isolées, dont la fragilité se trouverait aggravée durant une canicule, sont invitées à s'inscrire sur le registre nominatif du CCAS pour bénéficier de toute l'aide nécessaire en cas de forte chaleur.

L'inscription sur le registre est facultative et la demande doit être faite par écrit ou par téléphone, par la personne elle-même, son représentant légal, ou un tiers.

Le plan canicule concerne en priorité **les personnes âgées de 65 ans et plus ou 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile,** ainsi que **les personnes handicapées**.

En cas de déclenchement, par le Préfet du plan canicule, le C.C.A.S. met en place des mesures spécifiques pour apporter aux bénéficiaires conseils et assistance.

Les personnes désireuses de se faire inscrire sont invitées à se présenter au bureau du C.C.A.S. du **lundi au vendredi de 9h à 12h**. (Pour toute information, vous pouvez également nous contacter au **04.94.13.53.28** ou le **04.94.13.83.63**).

Il vous sera demandé les renseignements suivants :

- Nom
- Prénom
- Adresse postale
- N° de téléphone
- Coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence

Pour les personnes déjà inscrites, veuillez signaler tout changement : adresse, téléphone, personnes à prévenir en cas d'urgence.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU



Évitez l'alcool



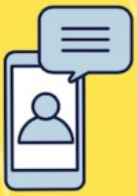
Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Préférez des activités sans efforts

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

W-3031-001-2106 - BARBEL

Vous trouverez en cliquant ici les principales informations sur les effets sanitaires des vagues de chaleur, les recommandations pour protéger votre santé en cas de survenue d'une vague de chaleur, ainsi que des informations sur le dispositif national de gestion sanitaire des vagues de chaleur et quelques outils de communication associés.

RETOUR À LA LISTE

VILLE DE PIERREFEU-DU-VAR
PLACE URBAIN SÉNÈS
83390 PIERREFEU-DU-VAR

04.94.13.53.13
04.94.13.53.00
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.